Image not found or type unknown

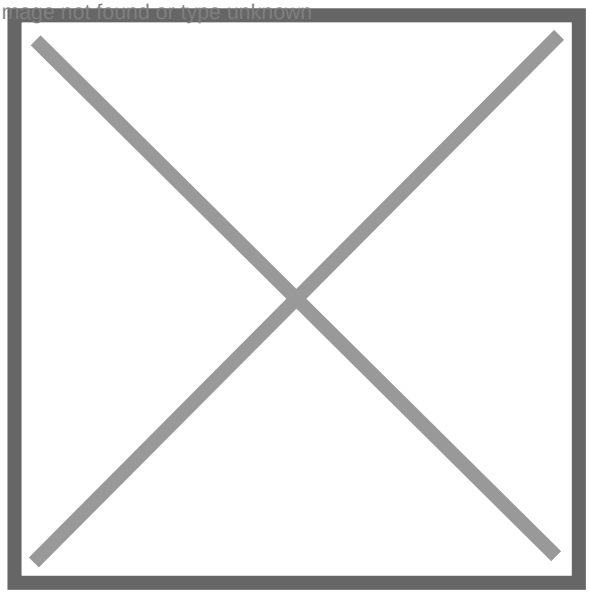

Dépot de plainte pour agression sexuelle sur mineur de moin de 15

Par **minette**, le **16/03/2008** à **17:01**

bonjours
mon fils de 14 a fait une garde à vue de 24h pour les motifs suivant :
vol
agression sexuelle sur mineur de moin de 15 ans.
mon fils été dens une grande surface avec deux autre camarade et une copine qui a ce jour porte plainte.
mon fils n'a rien volé pour preuve il n'avait rien sur lui et dans les vidéo surveillance on ne le voit pas volé.
Cette copine di qu'elle a subi des attouchement sexuelle dans le magasin qui été sur surveillance ,alors que dans la vidéo on la voi avec ses camarade et qui rigole en aucun cas on la voi géné ou apeuré de plus elle les suits pour sortir du magasin et ces a ce moment que les vigile les arrête. A ce jour elle n'a pas été encore interrogé par la protection des mineur.
Je souhaite savoir quelle recours je peut faire contre cette jeune fille agée de 14 ans car elle a salit mon fils et en plus a cause de ces mensonge il a fait une garde à vue de 24h qu'il a biensure enormement tromatisé (cette fille leur a même proposé de leur faire des félation)
Merci
cordialement

Par **Jurigaby**, le **16/03/2008** à **17:20**

Bonjour.

Vous pouvez porter plainte sur le fondement de la dénonciation calomnieuse si il s'avère que votre fils est poursuivi et qu'une décision vient à prouver son innocence.

Vous pouvez également porter plainte pour diffamation.

en attendant, et en toutes hypothèses, laissez faire la police.

Par **minette**, le **16/03/2008** à **20:54**

merci beaucoup de votre réponse. Cela di lorsque j'ai discuter avec l'inspecteur elle m'a fait comprendre que la fille devra s'expliqué serieusement
car il y a beaucoup d'incoerance à ce qu'elle di cela di je laisse le bénéfice du doute. Mais je suis vraiment ecoeuré de ce qui nous arrive mettre un ado en garde à vu alors qu'il n'avait même pas visionné les vidéo ce reposé uniquement sur son témoignage je suis ecoeuré
merci beaucoup de votre réponse de tout façon j'ai un avocat et je vais faire se que vous m'avait conseillé.
cordialement

Par **geraldine**, le **24/06/2008** à **10:03**

Madame,

Je suis journaliste pour le magazine Zone Interdite et je travaille justement sur la question que vous évoquez à propos de votre fils. Attitude des jeunes filles, réponse des garçons...
Pourriez vous entrer en contact avec moi. Ma ligne directe est le 01 41 92 59 13.
Je vous remercie par avance,
cordialement,
Géraldine Levasseur.

Par **ketarosa**, le **30/06/2008** à **10:07**

Bonjour, Mme Levasseur

Travaillez-vous uniquement sur le comportement des ados? ou tout ce qui peut être remis sur le dos d'un ado (graves accusations par ex) par vengence familiale

Cordialement,

Kétarosa

Par **JamesEraser**, le **30/06/2008** à **13:16**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

[citation]mon fils de 14 a fait une garde à vue de 24h pour les motifs suivant :
vol- agression sexuelle sur mineur de moin de 15 ans. [/citation]

[citation]dans la vidéo on la voi avec ses camarade et qui rigole en aucun cas on la voi géné ou apeuré de plus elle les suits pour sortir du magasin[/citation]

Je suis un peu perplexe sur la tournure des évènements concernant votre fils.
Dans la mesure ou des informations vidéo sont accessibles et permettent de retracer l'emploi du temps au temps et lieu supposés de commission d'une part, et eu égard au "incohérences" qui ont été soulevées d'autre part.
Les motivations de placement en garde à vue me paraissent très fragiles, mais bon, cela reste quand même une décision de l'enquêteur, décision qui ne peut légitimement être contestée.
[citation]au regard des articles 63 et 77 du CPP, car l'OPJ "**peut placer en garde à vue** "....[/citation]

Jurigaby a raison concernant la dénonciation de faits ayant entraîné une enquête inutile.
Malheureusement, compte tenu de l'âge de la "victime", il y a peu de chances que cette qualification soit retenue et même qu'il y ait un rappel à la Loi.
Pour la diffamation, l'infraction n'est dans ce cas précis, pas matérialisée.

Pour reprendre un peu Géraldine :
il ne s'agit pas de l'attitude des jeunes filles qui pourraient expliquer le comportement déviant des garçons à l'heure d'aujourd'hui, mais l'attitude des jeunes filles à posteriori d'une telle dénonciation (qu'elle soit avérée ou non). La victimisation semble dans certains cas la seule solution pour des jeunes filles en perdition de retrouver un semblant de repères par la mise en place d'un système de protection et d'attention compte tenu de la gravité des faits dénoncés.
par ailleurs, le réflexe familial est de recentrer ses préoccupations vers cette victime ou dans les cas les plus courants, vers ces **pseudo-victimes**.
Experatooment

Par **geraldine**, le **05/08/2008** à **16:42**

Bonjour madame,

Je vous propose d'entrer en contact avec moi quand vous le souhaitez par mail. Ce qui est arrivé à votre fils est effectivement le thème de mon enquête.
Bien à vous,
geraldine.levasseur@gmail.com

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés